

Les rapports thématiques

Tout comme le groupe d'experts, le Rapporteur spécial produit un rapport thématique chaque année sur la situation des droits des peuples autochtone. Il peut également visiter des pays pour évaluer la situation des droits des peuples autochtones au niveau national. Ces études thématiques sont utiles pour cerner les enjeux principaux et pour fournir des recommandations. Les études thématiques précédentes ont notamment porté sur les sujets suivants :

- Les agressions et le recours à la législation pénale contre les défenseurs autochtones ;
- La mise en œuvre de lois nationales et de normes internationales pour protéger les droits des Peuples autochtones ;
- Les relations entre la législation officielle et le droit coutumier autochtone ;
- Les normes internationales concernant les Peuples autochtones ;
- L'autonomie et l'autoadministration.

Le Conseil des droits de l'homme a chargé le Rapporteur spécial de présenter deux rapports annuels, l'un durant une session ordinaire à Genève, généralement en septembre, et l'autre à l'Assemblée générale, généralement en octobre. Les rapports annuels du Rapporteur spécial comprennent une description des activités réalisées durant l'année dans le cadre du mandat et contiennent généralement des discussions sur des thèmes spécifiques ou des questions particulièrement pertinentes pour les droits des Peuples autochtones.

Parfois, le Rapporteur spécial fournit des rapports spéciaux au Conseil des droits de l'homme en plus des rapports thématiques réguliers. Ces rapports sont présentés comme additifs aux rapports thématiques annuels et sont répertoriés ci-dessous."

Pour plus
d'informations



Sur les
rapports



Sur le
Rapporteur

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones

José Francisco Calì Tzay



AVRIL 2023

Qu'est-ce que le Rapporteur spécial ?

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones est l'un des trois mécanismes onusiens spécifiquement dédiés aux peuples autochtones et à leurs droits. Ce poste a été créé en 2001 par la Commission des Droits de l'Homme et est aujourd'hui imputable au Conseil des Droits de l'Homme.

Qui est le Rapporteur spécial?

Le Rapporteur spécial actuel est Francisco Calí Tzay, il est Maya Kaqchikel du Guatemala. Ce dernier a une grande expérience dans la défense des droits des Peuples autochtones autant au Guatemala qu'au niveau international. Il a fondé et a été membre de différentes organisations autochtones au Guatemala et a également été directeur des droits de l'homme au Ministère des Affaires étrangères du Guatemala. Il a de plus été élu à quatre reprises pour des périodes consécutives de quatre ans, à titre de président du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des Nations Unies.

Les grands objectifs de son mandat

- Promouvoir de bonnes pratiques entre les peuples autochtones et les États, en vue de mettre en œuvre les normes internationales relatives aux droits des peuples autochtones ;
- Émettre des recommandations et des propositions concernant des mesures appropriées afin de prévenir et réparer les violations des droits des peuples autochtones ;
- Rendre compte de la situation des droits de l'homme des peuples autochtones à travers le monde ;
- Examiner des cas spécifiques de violations présumées des droits des peuples autochtones

Exemple d'une visite récente du Rapporteur spécial

Le Rapporteur spécial était d'ailleurs en visite au Canada du 1er au 10 mars 2023. Sa visite avait pour but de rencontrer divers leaders autochtones afin de faire le point sur la situation des droits humains des peuples autochtones et d'aborder certains sujets tels que le racisme systémique, la violence faite aux femmes autochtones, l'adoption du Principe de Joyce, la crise du logement dans les communautés autochtones, la réconciliation, etc. Les retombées de cette visite sont multiples, notamment la médiatisation et la diffusion des sujets nommés.